

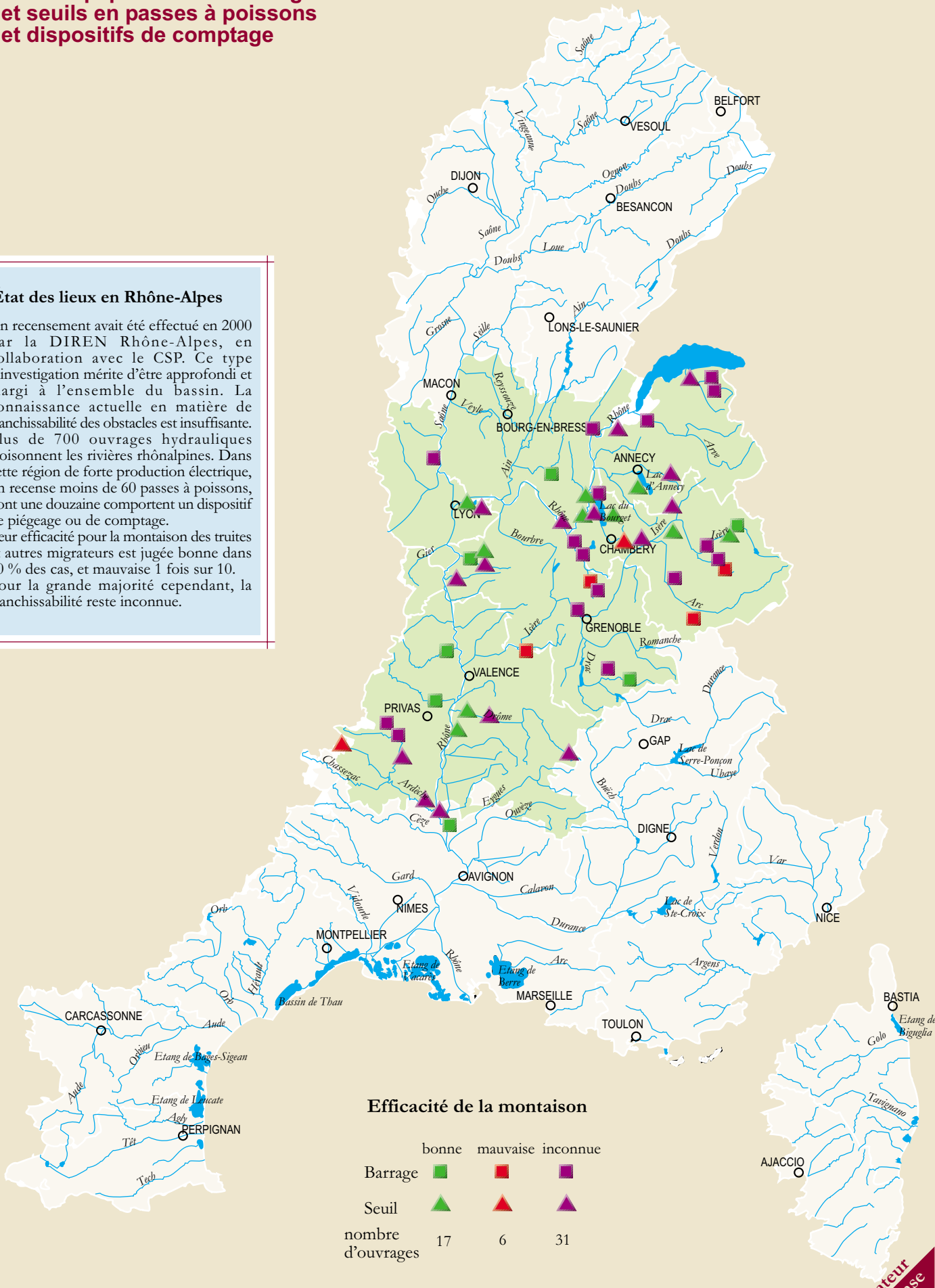
# CIRCULATION DES POISSONS

état d'équipement des barrages et seuils en passes à poissons et dispositifs de comptage

ZOOM

## État des lieux en Rhône-Alpes

Un recensement avait été effectué en 2000 par la DIREN Rhône-Alpes, en collaboration avec le CSP. Ce type d'investigation mérite d'être approfondi et élargi à l'ensemble du bassin. La connaissance actuelle en matière de franchissabilité des obstacles est insuffisante. Plus de 700 ouvrages hydrauliques cloisonnent les rivières rhônalpines. Dans cette région de forte production électrique, on recense moins de 60 passes à poissons, dont une douzaine comportent un dispositif de piégeage ou de comptage. Leur efficacité pour la montaison des truites et autres migrateurs est jugée bonne dans 30 % des cas, et mauvaise 1 fois sur 10. Pour la grande majorité cependant, la franchissabilité reste inconnue.



### Efficacité de la montaison

	bonne	mauvaise	inconnue
Barrage	■	■	■
Seuil	▲	▲	▲
nombre d'ouvrages	17	6	31

indicateur de réponse

**ORIENTATIONS FONDAMENTALES**  
Respecter le fonctionnement naturel des milieux

Retour des grands migrateurs : aloses, lamproies, anguilles, vers leurs limites historiques de migration




Libre circulation de toutes les espèces piscicoles

**OBJECTIFS DU SDAGE**




ESP 7

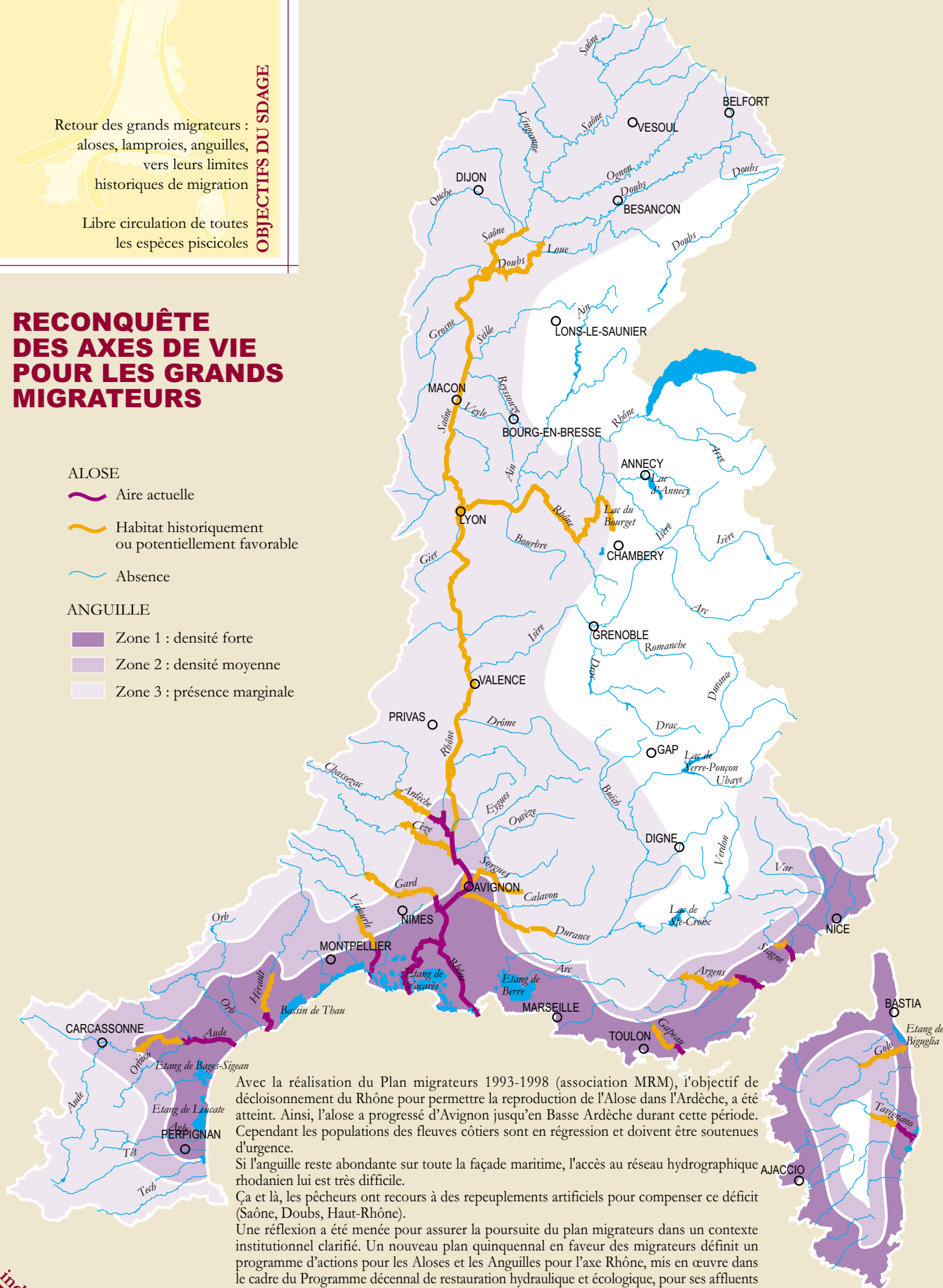
## RECONQUÊTE DES AXES DE VIE POUR LES GRANDS MIGRATEURS

### ALOSE

-  Aire actuelle
-  Habitat historiquement ou potentiellement favorable
-  Absence

### ANGUILLE

-  Zone 1 : densité forte
-  Zone 2 : densité moyenne
-  Zone 3 : présence marginale



Avec la réalisation du Plan migrateurs 1993-1998 (association MRM), l'objectif de décloisonnement du Rhône pour permettre la reproduction de l'Alose dans l'Ardèche, a été atteint. Ainsi, l'aloise a progressé d'Avignon jusqu'en Basse Ardèche durant cette période. Cependant les populations des fleuves côtiers sont en régression et doivent être soutenues d'urgence.

Si l'anguille reste abondante sur toute la façade maritime, l'accès au réseau hydrographique rhodanien lui est très difficile.

Ça et là, les pêcheurs ont recours à des repeuplements artificiels pour compenser ce déficit (Saône, Doubs, Haut-Rhône).

Une réflexion a été menée pour assurer la poursuite du plan migrateurs dans un contexte institutionnel clarifié. Un nouveau plan quinquennal en faveur des migrateurs définit un programme d'actions pour les Aloses et les Anguilles pour l'axe Rhône, mis en œuvre dans le cadre du Programme décennal de restauration hydraulique et écologique, pour ses affluents et les fleuves côtiers mis en œuvre dans le cadre de contrats de rivières ou de SAGE.

Rappelons que le SDAGE a préconisé une politique ambitieuse de reconquête pour ces deux espèces, qui est rappelée et explicitée dans la note technique SDAGE "Reconquête des axes de vie en lit mineur des cours d'eau".

indicateur de réponse